

## Restaurant « La Rose » – Munchhausen

### CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

<b>PROPRIETAIRE/EXPLOITANT :</b>	Monsieur Thierry LEHMANN
<b>ETABLISSEMENT :</b>	35, Rue du Rhin 67470 MUNCHHAUSEN
<b>STATUT JURIDIQUE :</b>	Fonds : S.AR.L. « Restaurant la Rose » - Monsieur Thierry LEHMANN - Gérant Murs : Propriété en nom propre - Monsieur Thierry LEHMANN et Joseph LEHMANN
<b>FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :</b>	Monsieur Thierry LEHMANN est titulaire d'un CAP « Cuisine » obtenu en 1982 Il dispose d'une expérience professionnelle de plus de 30 ans dans la branche

### PROJET

#### DESCRIPTION :

Voilà plus de onze années que Monsieur LEHMANN et son épouse exploitent le restaurant familial. Pour rester compétitif et proposer un produit en phase avec l'attente de ses clients, le gérant s'est engagé dans un programme de modernisation fondamentale de son établissement. Afin de veiller à l'harmonie des travaux de modernisation de la salle de restaurant, Monsieur LEHMANN a pris soin de se faire assister par un architecte et décorateur d'intérieur.

#### ✓ Modernisation de la salle de restaurant

- Mise en lumière de la salle de restaurant par le biais d'un éclairage adapté
- Changement du revêtement au sol et aux murs
- Remplacements des menuiseries extérieures
- Rénovation de l'installation électrique
- Création de sanitaires adaptés aux PMR

#### ✓ Acquisition de matériel professionnel en cuisine

- Table réfrigéré
- Four de cuisson

#### MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 87.621,44 €  
Montant H.T. éligible : **65.595,3 €**

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Emprunt	70.000 €	Sur 7 ans auprès de la Banque Populaire
Apport personnel	7.782.44 €	
Département 67	<b>9.839 €</b>	Aide à la modernisation

#### AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de plaine, il est proposé d'attribuer à la Sàrl « Restaurant la Rose » une subvention au titre de la **modernisation** de restaurant **estimée à 9.839 €** (selon critères et dans le respect du Régime de Minimis), correspondant à **15%** du montant H.T éligible.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par la C.C.I. en partenariat avec l'ADT, à savoir :

- Suivre une formation sur le thème « Accord Vins et chocolats »

**Bureau du 13 décembre 2012**  
**Avis : Favorable**